

# RÉUTILISER, RECYCLER, COMPOSTER, JETER COMMENT S'Y RETROUVER?



## Que faire avec vos...

Matières recyclables  
Résidus alimentaires  
Résidus verts  
Branches de feuillus  
Résidus de construction  
Résidus domestiques dangereux (RDD)  
Produits électroniques  
Ordures ménagères

**Et bien plus!**

**À L'INTÉRIEUR** : une carte  
détachable des jours de  
collectes. **À CONSERVER!**

## Mot du maire



### **Prenons soin de notre environnement**

Dans Ahuntsic-Cartierville, il fait bon vivre, et nous allons toujours plus loin dans notre engagement à gérer l'ensemble des services aux citoyens selon les principes du développement durable.

Comme vous le savez sans doute, nous avons amorcé en 2016 l'implantation d'une collecte de résidus alimentaires pour les bâtiments de huit logements et moins dans le district d'Ahuntsic. Cette collecte sera également offerte en 2017 dans le district du Sault-au-Récollet; en 2018 dans le district de Bordeaux-Cartierville et en 2019 dans le district de Saint-Sulpice. Ces initiatives s'inscrivent dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Évidemment, les autres collectes existantes sont tout aussi importantes pour l'environnement : matières recyclables, résidus verts, résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), objets encombrants, ordures ménagères et branches de feuillus. Nous vous proposons ce guide pour vous aider à vous familiariser avec les différentes collectes offertes par votre arrondissement et pour vous inciter à y participer activement.

Bonne lecture!

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Gagnier". The signature is written in a cursive, flowing style.

Pierre Gagnier  
Maire de l'arrondissement

## Mot de la directrice



### **Axé sur le développement durable**

Depuis mon arrivée à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, je constate que de nombreux projets de développement durable sont déjà instaurés et d'autres sont en processus d'implantation pour améliorer la qualité de vie des résidents. Le développement durable est un enjeu prioritaire pour l'arrondissement.

De plus, le 29 août dernier, un nouveau règlement a été adopté par la Ville de Montréal, dont l'objectif est d'harmoniser la gestion de l'ensemble des collectes des matières résiduelles sur tout le territoire. Le présent guide est au diapason de ce règlement. Je vous invite à le consulter et à le conserver.

Pour tout connaître de l'arrondissement, vous pouvez visiter notre site internet, vous inscrire à notre infolettre ou nous suivre sur Twitter.

Je vous souhaite un bel automne.

A handwritten signature in black ink that reads "Michèle Giroux". The signature is written in a cursive, flowing style.

Michèle Giroux  
Directrice de l'arrondissement

## Table des matières

Un guide à conserver	5	Le saviez-vous?	22
Les grandes orientations de la Ville de Montréal	6	● Collecte d'arbres de Noël	23
La philosophie des 3RV	7	Résidus domestiques dangereux (RDD)	24
● Collecte de matières recyclables	8	Produits électroniques	26
● Collecte de résidus alimentaires	10	Écocentres	28
● Collecte de résidus de CRD et encombrants	12	Autres ressources	29
● Collecte d'ordures ménagères	14	Questions et réponses	30
● Collecte de résidus verts	16	Jeux	32
● Collecte de branches de feuillus	18	Comment bien trier vos matières	34
Carte détachable à conserver	19	Lexique en environnement	38

# Un guide à conserver

**Les temps changent et les façons de faire aussi. Si le recyclage et la collecte des résidus verts semblent bien ancrés dans nos habitudes de vie, il existe encore plusieurs autres façons de contribuer pleinement à la protection de l'environnement et à la préservation de nos ressources, notamment, en effectuant une bonne gestion de nos matières résiduelles.**

À Montréal, la gestion des matières résiduelles s'est imposée comme un enjeu environnemental majeur depuis une trentaine d'années. Si à l'époque, plusieurs sous-estimaient la menace de la surconsommation et du gaspillage sur l'environnement, aujourd'hui, nombreux sont ceux qui voient dans les matières résiduelles un potentiel de ressources plutôt que de simples déchets.

Ainsi, pour bien comprendre la gestion des matières résiduelles et contribuer de façon optimale aux diverses collectes offertes par l'arrondissement, nous vous proposons le tout nouveau guide **Réutiliser, recycler, composter et jeter**.

Pratique et simple, ce cahier vise à vous familiariser avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire et vous fournit de l'information sur les horaires prévus, les matières acceptées, les contenants autorisés, les heures et lieux de dépôt pour chacune des collectes ainsi que des liens utiles pour obtenir de plus amples renseignements.

Gardez ce guide à portée de main, car il vous sera utile en tout temps. Une carte détachable des jours de collectes offertes par l'arrondissement est aussi incluse comme aide-mémoire. 

# Les grandes orientations de la Ville de Montréal

**Saviez-vous qu'en 2015, les Montréalais ont généré moins d'un million de tonnes de matières résiduelles, dont près de 570 000 tonnes ont été acheminées vers des lieux d'enfouissement?**

Pour réduire au minimum les matières résiduelles que nous produisons, il importe de revoir nos habitudes de vie en privilégiant l'approche des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Ainsi, l'agglomération de Montréal s'est dotée d'un *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*, arrimé aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, qui vise à réduire la quantité de matières destinées à l'enfouissement. 



Consultez le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* ou le bilan qui en a été fait.

Pour y parvenir, Montréal travaille de concert avec les citoyens, les arrondissements, les entreprises d'économie sociale, les organismes à but non lucratif et le secteur privé. Mais la Ville ne pourra assurer le succès de ce plan directeur sans la **participation active des citoyens**. Nous vous convions tous à emboîter le pas!

# La philosophie des 3RV

**Il est possible de réduire les matières résiduelles que nous produisons en privilégiant l'approche des 3RV.**

Cette approche valorise les quatre mesures suivantes :

- **R**éduction à la source : Éviter de générer des matières résiduelles en pensant d'abord à réduire notre consommation.
- **R**éemploi : Réutiliser les objets avant de les recycler ou de les jeter. Un objet qui ne nous sert plus peut être très utile pour une autre personne.
- **R**ecyclage : Créer un nouveau produit à partir de matériaux existants. Il importe de recycler nos produits le plus possible.
- **V**alorisation : Transformer les matières organiques telles que les résidus verts (issus du jardinage) et les résidus alimentaires en un produit valorisé, le compost. Le compostage est un procédé de digestion biologique des matières organiques qui produit un terreau riche en composés fertilisants pour le sol et utile au jardinage : le compost.

## **Pourquoi opter pour les 3RV?**

Parce que cette méthode nous permet de mieux consommer et d'éviter que les matières pouvant être réutilisées, récupérées ou valorisées ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

# Collecte de matières recyclables

## QU'EST-CE QUE LE RECYCLAGE?

**C'est la transformation des matières récupérées en de nouveaux biens de consommation. En plus de réduire le gaspillage, il comporte des avantages économiques, dont la création d'emplois, et de nombreux bienfaits environnementaux.**

**Tous les résidents de Montréal ont accès au service de collecte pêle-mêle des matières recyclables. Une fois recueillies, les matières recyclables sont acheminées vers un centre de récupération et de tri. Elles sont ensuite catégorisées, mises en ballots et envoyées chez des recycleurs spécialisés.**

### ■ Contenants acceptés (25 kg maximum par contenant)

- bac de 67 litres fermé par un couvercle, fourni par l'arrondissement
- bac roulant de 360 litres, fourni par l'arrondissement
- sac de plastique transparent, fermé, d'au plus 150 litres



Bac montréalais  
67 litres

### ■ Horaire

Les collectes ont lieu une fois par semaine, de jour ou de soir.

- District de Saint-Sulpice : lundi
- District de Bordeaux-Cartierville : mardi
- District d'Ahuntsic : mercredi
- District du Sault-au-Récollet : jeudi

### ■ Heures et lieu de dépôt

- Entre 19 h la veille du jour de la collecte et 7 h le jour même, lorsque la collecte a lieu de jour\*.
- Entre 16 h et 19 h, le jour de la collecte, lorsque la collecte a lieu de soir\*.
- Devant votre résidence, en bordure de rue, en laissant le trottoir libre pour la circulation piétonne.

\* Pour connaître l'horaire du passage du camion de collectes, consultez [ville.montreal.qc.ca/infocollectes](http://ville.montreal.qc.ca/infocollectes)



### ■ Consignes

- Rincez vos contenants et placez vos sacs de plastique souple dans un seul et même sac.
- Vous pouvez déposer des boîtes de carton aplaties et attachées en ballots d'une longueur d'au plus 1 m.



## Quelques exemples de matières recyclables



\*

*\* Réunir les plastiques souples.*

En savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)  
(voir aussi le *Règlement sur les services de collecte* (16-049))

# Collecte de résidus alimentaires

Nouveau dans le district d'Ahuntsic

Issus de la préparation des repas et d'autres restes de table, les résidus alimentaires représentent environ le quart des matières résiduelles produites annuellement par chaque Montréalais.

L'arrondissement prévoit offrir le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles résidentiels de huit logements et moins d'ici 2019 selon la séquence suivante :

- District d'Ahuntsic : depuis mai 2016 (le mardi)
- District du Sault-au-Récollet : en 2017 (le lundi)
- District de Bordeaux-Cartierville : en 2018 (le mardi)
- District de Saint-Sulpice : en 2019 (le lundi)

## ■ Contenant accepté (25 kg maximum par contenant)

- bac de 47 litres fermé par un couvercle, fourni par l'arrondissement

## ■ Horaire

La collecte des résidus alimentaires, qui se fait une fois par semaine, remplace la première des deux collectes des ordures ménagères.

**District d'Ahuntsic : mardi**



## ■ Heures et lieu de dépôt

- Entre 19 h la veille du jour de la collecte et 7 h le jour même.
- Devant votre résidence, en bordure de rue, en laissant le trottoir libre pour la circulation piétonne.

## ■ Contenants fournis par la Ville

Les résidents d'immeubles de huit logements et moins du district d'Ahuntsic ont reçu en 2016 un bac de cuisine ainsi qu'un bac brun pour la collecte des résidus alimentaires.

- Le bac de cuisine sert à déposer les résidus alimentaires issus de la préparation des repas ainsi que les restes de table.
- Le bac brun sert à recueillir les résidus alimentaires du bac de cuisine, en prévision de la collecte hebdomadaire. Il se place à l'extérieur du domicile, si possible à l'ombre. **Inscrivez votre adresse sur ce bac.**

Pour recueillir vos résidus en limitant les dégâts, vous pouvez placer dans vos bacs **un sac en papier ou un sac en plastique compostable** certifié par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

Cherchez ces logos :



À défaut de sacs, vous pouvez envelopper vos résidus dans du papier journal.



## Quelques exemples de matières compostables



En savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)  
(voir aussi le *Règlement sur les services de collecte* (16-049))

# Collecte de résidus de CRD et encombrants

## QUE SONT LES CRD?

Ce sont des résidus qui proviennent de la construction, de la rénovation et de la démolition de bâtiments résidentiels.

## QUE SONT LES ENCOMBRANTS?

Ce sont des matières résiduelles comme les gros objets d'origine résidentielle, faits de bois, de métal, de plastique ou tout autre matériau recyclable. Ces résidus ne doivent pas être jetés, car ils sont recyclables.

### ■ Que faire avec vos résidus de CRD et encombrants?

Une collecte spéciale pour les résidus de CRD et encombrants a lieu une fois par semaine afin de maximiser la récupération. **Seules les unités d'occupation résidentielle sont desservies.**

Les résidus de construction et les encombrants résidentiels sont aussi acceptés dans les écocentres. Vous pouvez y apporter vos matériaux vous-même. (Les adresses des écocentres se trouvent à la page 28.)

### ■ Horaire de la collecte

- Tous les mercredis aux mêmes heures que la collecte des ordures ménagères, durant toute l'année.

### ■ Heures et lieu de dépôt

- Entre 19 h la veille du jour de la collecte et 7 h le jour même.
- Devant votre résidence, en bordure de rue.

### ■ Consignes

- Assurez-vous de **bien séparer les objets valorisables des objets non valorisables** (voir des exemples à la page suivante). Les premiers sont récupérés, tandis que les seconds sont envoyés dans un site d'enfouissement.
- Le bois doit être exempt de clous et de vis.
- Une limite maximale de 5 m<sup>3</sup> par unité d'occupation est établie par semaine.

## Matières valorisables



## Matières non valorisables



En savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)   
(voir aussi le *Règlement sur les services de collecte* (16-049))

# Collecte d'ordures ménagères

**Lorsqu'on examine le contenu des ordures ménagères, on constate souvent qu'elles sont constituées de matières résiduelles qui pourraient être recueillies dans d'autres collectes. Les ordures sont destinées à l'élimination et dirigées vers un lieu d'enfouissement. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, il importe de bien trier ses résidus pour ne laisser dans les ordures qu'un minimum de déchets non récupérables.**

**La collecte d'ordures ménagères est généralement effectuée deux fois par semaine.**

Notez que, pour les immeubles résidentiels de huit logements et moins situés dans les districts où la nouvelle collecte de résidus alimentaires est implantée, la collecte d'ordures ménagères a lieu qu'une seule fois par semaine. Dans ces mêmes districts, les immeubles de neuf logements et plus bénéficient encore de la collecte d'ordures ménagères deux fois par semaine.

## ■ **Contenants acceptés** (25 kg maximum par contenant)

- sac en plastique opaque, résistant et fermé
- poubelle d'une capacité d'au plus 150 litres, fermée par un couvercle et munie de poignées
- bac roulant noir de 120, de 240 ou de 360 litres, fermé par un couvercle dont le système de levage est conforme au règlement 16-049, annexe B, accessible en ligne ([ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville))

## ■ **Horaire**

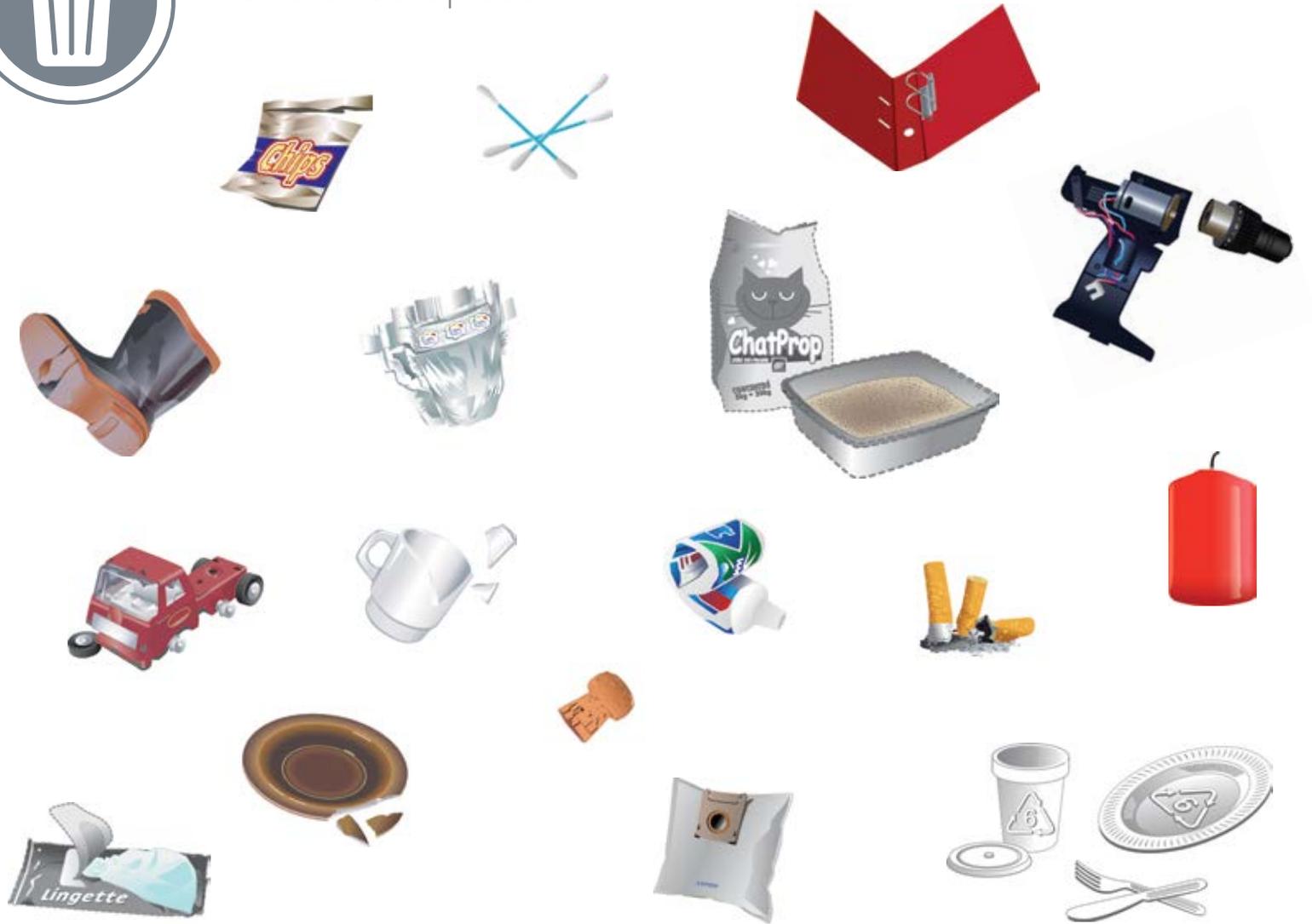
- District d'Ahuntsic : mardi (pour les immeubles de neuf logements et plus) et vendredi (pour tous)
- District de Bordeaux-Cartierville : mardi et vendredi
- District du Sault-au-Récollet : lundi et jeudi
- District de Saint-Sulpice : lundi et jeudi

## ■ **Heures et lieu de dépôt**

- Entre 5 h et 7 h, le jour de la collecte.
- Devant votre résidence, en bordure de rue, en laissant le trottoir libre pour la circulation piétonne.



## Matières acceptées



En savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)  
(voir aussi le *Règlement sur les services de collecte* (16-049))

# Collecte de résidus verts

**Les résidus verts sont des matières végétales issues d'activités de jardinage, d'horticulture ou d'aménagement paysager. Ils comprennent notamment des feuilles mortes, des retailles de conifères, du gazon et d'autres herbes coupées.**

**Comme les matières organiques, notamment les résidus verts, représentent environ la moitié des matières résiduelles produites annuellement par les Montréalais, la valorisation de ces matières transformées en compost est un excellent moyen de réduire les quantités acheminées à l'élimination.**

## ■ Une collecte en continu d'avril à novembre

L'arrondissement effectue en continu, tout au long de la saison estivale et jusqu'à l'automne, la collecte de résidus verts.

## ■ Contenants acceptés (25 kg maximum par contenant)

- sac en papier ou en plastique transparent
- poubelle d'une capacité d'au plus 150 litres, fermée par un couvercle et munie de poignées
- boîte de carton fermée
- branches de conifères attachées en fagots de 50 cm de diamètre et d'au plus 1 m de longueur

## ■ Consignes

- Il est interdit de déposer des feuilles dans la rue, car ainsi accumulées, elles risquent de bloquer les égouts et de provoquer des refoulements.
- Ne mettez pas vos branches de feuillus avec vos résidus verts (voir section suivante).
- Vous pouvez aussi apporter vos résidus verts à un écocentre, selon la saison (consultez la page 28).

## ■ Horaire

- District de Bordeaux-Cartierville : lundi
- District de Saint-Sulpice : mardi
- District du Sault-au-Récollet : mercredi
- District d'Ahuntsic : jeudi

## ■ Heures et lieu de dépôt

- Entre 19 h la veille du jour de la collecte et 7 h le jour même.
- Devant votre résidence, en bordure de rue, en laissant le trottoir libre pour la circulation piétonne.



## Matières acceptées



### Saviez-vous...

Qu'il est préférable de laisser le gazon déchiqueté sur votre pelouse après la tonte? L'herbe coupée se décompose sur place et se transforme en engrais naturel. Cette technique simple et pratique, appelée **herbicyclage**, permet d'entretenir votre jardin de manière écologique, d'améliorer la qualité du sol, de préserver l'humidité du sol et d'augmenter la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies.

Le même principe s'applique aux feuilles. Le **feuillicyclage** consiste à tondre les feuilles mortes et à les laisser au sol. Décomposées, elles produiront un engrais naturel pour votre pelouse. Passez la tondeuse-déchiqueteuse sur les feuilles sèches dès qu'elles commencent à tomber.

# Collecte de branches de feuillus

Ne les mettez pas avec vos résidus verts!

L'agrile du frêne est un insecte vert métallique de 1,4 à 1,8 cm de longueur.

Le premier facteur de dispersion de l'agrile en Amérique du Nord est le déplacement du bois de frêne infesté. Il faut donc contrôler ces déplacements. 

La lutte contre l'agrile du frêne sur l'île de Montréal passe par un effort collectif des villes, de leurs citoyens et des entrepreneurs en arboriculture.

La Ville offre aux propriétaires de frênes diverses options pour limiter les dommages potentiels liés à l'agrile.

En savoir plus :  
[ville.montreal.qc.ca/agrile](http://ville.montreal.qc.ca/agrile)



## Prudence avec l'agrile du frêne!

Depuis la découverte de l'agrile du frêne à Montréal, les branches de toutes les essences d'arbres feuillus sont recueillies séparément des autres collectes afin de ralentir la propagation de cet insecte ravageur.

**Ne déposez pas vos branches mortes ou coupées dans le même contenant que les autres résidus verts**, car la larve de l'insecte peut y survivre.

**Attention :** Les écocentres n'acceptent pas les branches de feuillus.

Les branches provenant d'un émondage privé doivent être ramassées par l'entrepreneur ayant effectué la coupe.

### ■ Consignes

- Déposez les branches n'excédant pas 20 centimètres (8 po) de diamètre, en amas, non ficelées et alignées de façon à ce que la partie coupée soit orientée vers la rue.
- Le volume de branches déposé ne peut excéder 4 m<sup>3</sup>.

### ■ Délai et lieu de dépôt

- Composez le 311 pour signaler qu'il y a des branches à ramasser. Une équipe se déplacera pour déchiqeter les branches sur place dans les 10 jours suivant votre demande.
- Devant votre résidence, en bordure de rue, en laissant le trottoir libre pour la circulation piétonne.



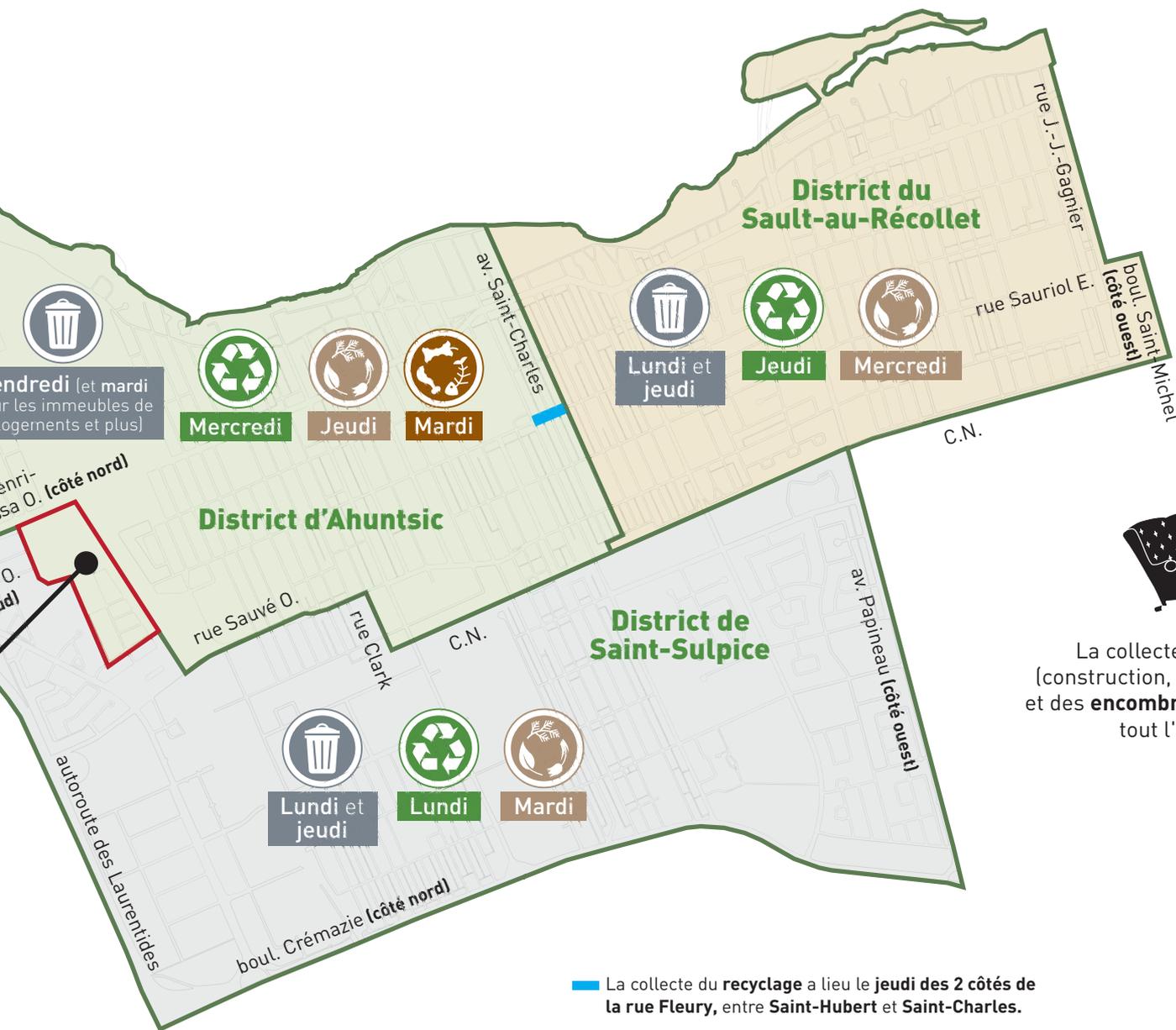
Carte détachable à conserver

RÉUTILISER, RECYCLER, COMPOSTER, JETER

**JOURS DES COLLECTES**  
DANS L'ARRONDISSEMENT







La collecte des **résidus de CRD** (construction, rénovation et démolition) et des **encombrants** est le **mercredi** dans tout l'arrondissement.

## Le saviez-vous?

- 1 Le recyclage d'une canette d'aluminium permet d'économiser assez d'énergie pour faire fonctionner un téléviseur ou un ordinateur pendant trois heures.
- 2 Il faut 670 canettes en aluminium pour fabriquer un vélo et 1 000 canettes pour fabriquer une machine à laver.
- 3 L'aluminium et le verre se recyclent à l'infini.
- 4 Le caoutchouc des pneus est recyclé en de multiples produits, dont des panneaux d'insonorisation, des surfaces de terrains de soccer ou encore des bacs à fleurs.
- 5 Le plastique peut prendre 450 ans à se décomposer dans un site d'enfouissement.
- 6 Un peu plus de 50 % des matières que nous déposons dans nos ordures sont compostables.
- 7 Le liège est un matériel provenant de l'écorce de l'arbre de chêne-liège. Puisqu'il se décompose lentement, le bouchon de liège n'est pas accepté dans la collecte des résidus alimentaires.
- 8 Les bouchons de plastique doivent être vissés sur les bouteilles afin d'éviter qu'ils se perdent au cours du processus de tri. De cette façon, ils seront recyclés.
- 9 Les sacs contenant des circulaires, communément appelés « publi-sacs », sont recyclables, **mais les circulaires doivent être retirées du sac** afin de faciliter le travail au centre de tri.
- 10 Des milliers de produits d'usage courant sont fabriqués à partir de matières récupérées :
  - Le **papier** permet d'imprimer des annuaires téléphoniques ainsi que du papier journal, et de fabriquer des contenants à œufs.
  - Le **carton** sert à produire du papier-mouchoir et des essuie-tout.
  - Le **verre** reste du verre et sert à la confection de bouteilles, de pots et aussi de la laine minérale.
  - Le **plastique** est utilisé pour fabriquer des bacs de récupération, des pots de fleurs, des tapis et des bancs de parc.
- 11 Réunir les sacs de plastiques souples (sacs à pain, par exemple) dans un seul sac noué facilite la récupération et évite de bloquer les machines du centre de tri.
- 12 En plus des écocentres où vous pouvez déposer vos résidus domestiques dangereux (RDD), l'agglomération de Montréal offre sur une base saisonnière des collectes itinérantes sur des sites temporaires de dépôt. Pour connaître les dates et lieux de ces collectes :  [ville.montreal.qc.ca/rdd](http://ville.montreal.qc.ca/rdd)
- 13 Aux écocentres LaSalle et Saint-Laurent, vous pouvez acheter des matériaux de construction en bon état.  
Par exemple : bains, toilettes, lavabos blancs ou beiges, briques, pavés unis, céramique intérieure, évier blancs ou en acier inoxydable, fenêtres, portes et leur quincaillerie, moulures et planchers de bois franc.
- 14 Vous pouvez obtenir gratuitement du compost provenant de la collecte des résidus verts. Deux fois par année, les Montréalais sont invités à se présenter, pelle et contenants en main, au Complexe environnemental de Saint-Michel pour en ramasser. Vous devez fournir une preuve de résidence.
- 15 Afin de valoriser ses matières organiques sur l'île de Montréal, l'agglomération prévoit la construction de cinq infrastructures de traitement des matières organiques. La mise en service de ces centres est prévue pour 2019.

# Collecte d'arbres de Noël

**L'arrondissement ramasse vos arbres de Noël naturels lors de deux collectes spéciales en janvier. Avant de déposer votre arbre en bordure de rue, assurez-vous de retirer toutes les décorations, incluant les crochets et les glaçons. Votre arbre sera déchiqueté à des fins de valorisation énergétique.**

## ■ Horaire

Chaque année, les arbres de Noël naturels sont ramassés les deux premiers mercredis de janvier.

## ■ Heures et lieu de dépôt

- Entre 19 h la veille du jour de la collecte et 7 h le jour même.
- Devant votre résidence, en bordure de rue, en laissant le trottoir libre pour la circulation piétonne.
- Ne plantez pas votre arbre dans la neige afin de le distinguer des arbres en santé.
- Si vous avez manqué la collecte spéciale, vous pouvez apporter votre arbre de Noël à un écocentre. (Les adresses des écocentres se trouvent à la page 28.)

## ■ Dimensions maximales acceptées

- Diamètre du tronc : 13 cm (5 po)
- Hauteur : 3 m (10 pi)



En savoir plus : [ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville](http://ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville)



# Résidus domestiques dangereux (RDD)

Apportez-les à l'écocentre.

## QU'EST-CE QU'UN RDD?

C'est une matière ou un produit d'usage courant qui représente un danger s'il est mis au rebut. Une fois récupérés, les RDD sont acheminés vers des industries spécialisées qui en assurent le traitement ou le recyclage.

## ■ Où apporter vos RDD?

Apportez vos RDD dans un des écocentres de la ville.

## ÉCOCENTRES LES PLUS PROCHES

Écocentre Acadie : 1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest

Écocentre Saint-Michel : 2475, rue des Regrattiers

Renseignez-vous sur leurs heures d'ouverture avant de vous présenter sur place.

En savoir plus sur les écocentres :  
[ville.montreal.qc.ca/ecocentres](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentres)

Pour obtenir des renseignements complémentaires, consultez le dépliant *Les résidus domestiques dangereux* au [ville.montreal.qc.ca/rdd](http://ville.montreal.qc.ca/rdd)



## ■ Consignes

Pour manipuler et transporter les RDD en toute sécurité, il est important de respecter quelques consignes de base.

- Les RDD doivent, autant que possible, se trouver dans leur emballage d'origine et être bien identifiés afin de faciliter leur traitement ou leur recyclage.
- Ne jamais mélanger ou transvider des RDD. Cela peut causer des réactions chimiques dangereuses, en plus d'empêcher le réemploi, le recyclage ou la valorisation énergétique des matières.
- Les RDD doivent être rangés dans des contenants étanches, hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- L'accumulation des RDD est à éviter. Leur présence est une cause fréquente d'incendie.

## ■ Comment reconnaître les RDD?

Les pictogrammes suivants sont affichés sur leur emballage original :



Corrosif



Inflammable



Toxique



Explosif

# Produits acceptés



# Produits électroniques

**Vous avez des appareils électroniques ou informatiques dont vous voulez vous débarrasser? Leur toxicité et leur effet possible sur la santé humaine et sur l'environnement nécessitent de prendre certaines mesures afin de vous en départir de façon responsable.**

**AVANT TOUT, PENSONS AUX PRINCIPES ÉCOLOGIQUES SUIVANTS :**

## ■ La réduction à la source

Au moment de l'achat, sachez bien définir vos besoins. Cette réflexion vous permettra d'acheter un appareil en fonction de sa durabilité et en tenant compte des possibilités de mise à jour de ses composantes.

## ■ Le réemploi

Vos produits électroniques fonctionnent encore et vous souhaitez leur donner une deuxième vie? Offrez-les à un ami ou à un organisme qui fait du réemploi.

## ■ La récupération et le recyclage

Vos produits électroniques sont en fin de vie utile? Il existe diverses façons de s'en débarrasser :

- Apportez votre matériel électronique dans un des écocentres de la Ville de Montréal. (Leurs adresses se trouvent à la page 28.)
- Passez par un récupérateur, notamment en consultant le site web de Recyc-Québec ([recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca)), qui vous propose une liste d'organismes qui récupèrent le matériel électronique. 
- Déposez vos appareils dans l'un des points de dépôt officiels de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec). Visitez [arpe.ca](http://arpe.ca) 

## ATTENTION!

Les téléviseurs et les écrans d'ordinateur ou tout autre écran muni d'un tube à rayons cathodiques ne doivent pas être mis en bordure de rue. L'arrondissement offre une collecte spéciale pour ces appareils. Il suffit d'appeler au 311 et d'en faire la demande.

## Matériel accepté



# Écocentres

Les écocentres sont des sites de réemploi et de récupération des matières résiduelles accessibles à tous les citoyens de l'agglomération montréalaise.

**Vous pouvez y apporter des matières dont vous ne vous servez plus pour les valoriser. Un tri préalable facilite le dépôt des matières sur le site. Vous pouvez ainsi déposer vos matières dans les zones de dépôt appropriées.**

## ■ Un service gratuit

Le service offert à tous les résidents de l'île de Montréal est gratuit et vous offre la possibilité de déposer jusqu'à 12 m<sup>3</sup> de matériaux par année, par adresse.

Les propriétaires de plusieurs immeubles à logements multiples verront leurs dépôts comptabilisés pour chacun des immeubles qu'ils détiennent.

## ■ Consignes

- Vous pouvez faire jusqu'à 15 visites par année pour déposer vos matériaux de construction, sauf pour l'écocentre LaSalle et Saint-Laurent où les visites sont illimitées.
- En tout temps, assurez-vous d'avoir avec vous une preuve de résidence et une carte d'identité avec photo pour vous prévaloir du service.
- Vous devez être présent pour bénéficier de la gratuité.

## ■ Écocentres les plus proches

**Écocentre Acadie** : 1200, boulevard Henri-Bourassa Ouest

**Écocentre Saint-Michel** : 2475, rue des Regrattiers

Renseignez-vous sur leurs heures d'ouverture avant de vous présenter sur place.



En savoir plus sur les écocentres :  
[ville.montreal.qc.ca/ecocentres](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentres) ou 514 872-0384

En savoir plus sur le réemploi :  
[ville.montreal.qc.ca/reemploi](http://ville.montreal.qc.ca/reemploi)

## ■ Objets et matières acceptés

- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation contenant des halocarbures (gaz réfrigérants)
- Électroménagers
- Produits électroniques (ordinateurs, cellulaires, imprimantes, systèmes audio, téléviseurs, lecteurs DVD ou VHS, etc.). *L'utilisateur est responsable de s'assurer d'enlever ou de détruire toutes les données pouvant être contenues dans le disque dur ou sur des clés USB avant leur dépôt à l'écocentre.*
- Articles destinés au réemploi
- Meubles rembourrés encombrants (canapés, fauteuils, matelas, etc.)
- Papier; carton; contenants de verre, de plastique et de métal
- Métaux ferreux et non ferreux
- Pneus de vélo, chambres à air, pneus d'automobile hors d'usage de 84 cm (33 po) ou moins
- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) (bois, gypse, bardeaux d'asphalte, agrégats de moins de 60 cm de diamètre constitués de brique, de mortier, de résidus de pierre, d'asphalte ou de béton, terre non contaminée, etc.)
- Résidus domestiques dangereux (RDD) (peintures, huiles, solvants, pesticides, chlore, etc.)
- Résidus verts et branches de conifères. **Les consignes peuvent varier selon la saison.**

Renseignez-vous en composant le 311 ou le 514 872-0384.

## Autres ressources

D'autres organisations font leur part pour l'environnement. Rendez-leur visite!

- **Recyc-Québec** est la référence en gestion responsable des matières résiduelles au Québec. Son mandat est de promouvoir, développer et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage. Visitez son site web pour savoir quoi mettre dans le bac à recyclage ou pour trouver un point de récupération pour vos matières.  
[recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://recyc-quebec.gouv.qc.ca) 
- L'Association pour le recyclage des produits électroniques (**ARPE**) exploite un programme responsable de récupération et de recyclage des produits électroniques.  
[arpe.ca](http://arpe.ca) 
- L'Artisan du renouveau et de la transformation écologique (**ARTÉ**) est une entreprise indépendante mandatée par la Ville de Montréal pour gérer les centres du réemploi des écocentres et revaloriser les objets réutilisables. Comme il n'y a pas de vente sur place dans les écocentres, les articles récupérés sont transportés à l'entrepôt ARTÉ, où ils sont triés et classés pour être revendus à prix d'aubaine.  
[arte-montreal.com](http://arte-montreal.com) 



- **Ville en vert** est un organisme partenaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville qui gère le programme de l'éco-quartier et qui offre des produits écologiques dans ses deux écoboutiques.  
[villeenvert.ca](http://villeenvert.ca) 
- Les points de dépôt du **programme RecycFluo** prennent vos lampes au mercure (tubes fluorescents et ampoules fluocompactes).  
[recycfluo.ca](http://recycfluo.ca) 
- Plusieurs **quincailleries** récupèrent la peinture et les aérosols de peinture.  
[ecopeinture.ca](http://ecopeinture.ca) 
- Les **garages** récupèrent les huiles usées, les antigels moteurs, les contenants vides et les filtres. Ils prennent aussi les batteries d'automobiles.  
[soghu.com](http://soghu.com) 
- Certains **magasins** acceptent vos piles.  
[appelarecycler.ca](http://appelarecycler.ca) 
- Les **pharmacies** reprennent les médicaments et sirops périmés.

## Questions et réponses

- **Pourquoi diriger les résidus alimentaires vers le compostage?**

Cette pratique contribue à diminuer l'enfouissement des matières pouvant être compostées. Les résidus alimentaires, s'ils sont enfouis, génèrent des gaz à effet de serre et peuvent contaminer les eaux souterraines.



- **Comment participer à la collecte des résidus alimentaires si j'habite un deuxième étage et que le bac brun est trop lourd?**

Vous pourriez partager votre bac avec un voisin ou encore lui demander de descendre votre bac.

- **Que se passe-t-il si je fais déjà du compostage domestique?**

La collecte des résidus alimentaires permet en plus de vous départir des résidus de papier et de carton souillés et des matières d'origine animale (poisson, viande et produits laitiers). Vous pouvez continuer de produire votre compost à la maison en y déposant uniquement des matières végétales tout en participant à la collecte des résidus alimentaires et réduisant ainsi le volume de votre sac à déchets tout au long de l'année.

- **Que faire avec mes bacs si je déménage?**

À votre départ, nettoyez vos bacs et laissez-les dans le logement pour le prochain occupant.

- **Pourquoi faut-il rincer les contenants avant de les déposer dans le bac de récupération?**

Rincer les contenants souillés prévient la moisissure et les mauvaises odeurs. C'est une question de respect pour les employés des centres de tri.

- **Les petits pots de yogourt faits de plastique numéro 6 sont-ils acceptés dans la collecte du recyclage?**



Non. Les petits pots de yogourt qui sont vendus en paquets de plusieurs contenants ne sont pas acceptés dans la plupart des centres de tri. Il est donc préférable d'acheter des grands formats ou des petits pots vendus à l'unité qui, eux, sont acceptés dans les centres de tri, car ils ne sont pas fabriqués à partir du même type de plastique.

- **Devons-nous séparer les diverses parties d'un contenant ou d'un emballage?**

Oui, en séparant les emballages composés de différentes matières, vous aidez aux processus de tri et de recyclage. C'est le cas, par exemple, quand vous séparez le couvercle de métal d'un pot en verre avant de le déposer dans le bac de récupération. Rappelez-vous toutefois qu'il n'est pas nécessaire d'enlever l'étiquette sur les boîtes de conserve.



- **Faut-il retirer les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération?**

Oui. Pour ne pas nuire aux opérations dans les centres de tri, il faut retirer les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération. Les sacs de plastique doivent quant à eux être rassemblés dans un sac de sacs, noué, afin d'en faciliter le tri.

- **Un camion peut-il être utilisé à la fois pour la collecte d'ordures et celle des matières recyclables?**

Oui. Un même camion peut être utilisé pour la collecte des matières recyclables et pour la collecte des déchets, même si cela n'est pas identifié sur le camion. Le véhicule ayant servi à la collecte des déchets est lavé avant de transporter les matières recyclables.

- **Est-ce que tous les types de plastique sont acceptés dans les centres de tri?**

Non. Le polystyrène (plastique numéro 6) est refusé dans la majorité des municipalités au Québec. Les contenants et emballages de plastiques portant les autres numéros sont généralement acceptés dans le bac de récupération. Les types de plastique sont identifiés sous le contenant par un numéro de 1 à 7, inscrit au centre d'un triangle formé de trois flèches.



# Jeux

Testez vos connaissances!

## 1. JEU D'ASSOCIATION

Connaissez-vous les logos des matières résiduelles?

Associez les logos au type de collecte correspondant en reliant les points.



1 ●

● A Matières recyclables



2 ●

● B Résidus alimentaires



3 ●

● C Ordures Ménagères



4 ●

● D Résidus verts

## 2. JEU DES ERREURS

Savez-vous bien trier vos matières?



Matières recyclables



Résidus alimentaires



SOLUTION DES JEUX

*17 [matières recyclables], 18 [ordures ménagères],*

Dans l'image ci-dessous, elles ne sont pas toutes dans le bon bac. **ENCERCLEZ LES 5 ERREURS.**



Résidus verts



Ordures ménagères



CRD : résidus de construction, de rénovation et de démolition (et encombrants)



*Jeu 1 : 1-B-2-A-3-D-4-C  
Jeu 2 : 4 (le plastique #6 va dans les ordures ménagères), 6 (CRD), 14 (résidus*

*\* Un tel bac n'est pas fourni par la Ville. Ce dessin est utilisé pour ce jeu seulement.*

# Comment bien trier vos matières

## Types de matières

Référez-vous aux sections correspondantes du guide pour savoir comment vous débarrasser de ces matières.



**Matières recyclables (page 8)** 



**Résidus alimentaires (page 10)** 



**CRD : résidus de construction, de rénovation et de démolition (et encombrants) (page 12)** 



**Ordures ménagères (page 14)** 



**Résidus verts (page 16)** 



**RDD : résidus domestiques dangereux (page 24)** 



**Produits électroniques (page 26)** 



**Autres**

## Exemples de matières

Le point de couleur indique le type de matière correspondant.

- Aérosol plein ou vide
- Alcool
- Amiante : l'apporter chez Vision Enviro Progressive, au 3779, chemin des Quarante-Arpens, Terrebonne (Québec) J6V 9T6. Tél. : 450 474-2423. Ou consultez le site web de Santé Canada.
- Ampoules électriques
- Ampoules fluocompactes
- Antigel
- Appareils électroniques et informatiques
- Armoires
- Asphalte
- Autocollants
- Bains
- Bardeaux d'asphalte
- Bâtonnets de café en bois
- Batteries et piles

- Béton
- Bois de construction
- Boîtes de conserve
- Boîtiers pour CD et DVD
- Bonbonnes de propane
- Boules à mites (naphtalène)
- Bouteilles de gaz comprimé autre que le propane (ex. : mousse isolante, gaz de soudure, hélium, oxygène, etc.) : les rapporter au fournisseur.
- Boyaux d'arrosage
- Branches de conifères
- Branches de feuillus : collecte spéciale pour éviter la propagation de l'agrile du frêne (voir page18).
- Bran de scie et paille
- Brique
- Bureaux
- Caoutchouc
- Canettes d'aluminium
- Carburant
- Carcasses d'animaux : composez le 311.
- Carcasses de véhicules automobiles : communiquez avec un recycleur de pièces usagées.
- Cartables brisés
- Cartons de lait
- Cartouches d'encre
- CD et DVD
- Cendres de bois non traité et éteintes
- Chaudrons : apportez-les à l'écocentre.
- Cintres en bois ou en métal : apportez-les à l'écocentre.
- Cintres en plastique dur (plastique numéro 6) : ordures ménagères ou apportez-les à l'écocentre LaSalle.
- Circulaires
- Clous et vis : apportez-les à l'écocentre.
- Contenants de boissons gazeuses
- Contenants de savon à lessive et d'eau de Javel vidés et rincés
- Copeaux
- Couches de bébé
- Décapants
- Déchets radioactifs : communiquez avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 450 973-5766.
- Diluants
- Électroménagers et appareils électriques
- Époxy
- Essence
- Essuie-mains (papier brun)
- Extincteur

- Fauteuils
- Fenêtres
- Fer à repasser : apportez-le à l'écocentre ou à un centre de réemploi.
- Feux d'artifice ou de Bengale : rapportez-les au fournisseur.
- Fils électriques : apportez-les à l'écocentre.
- Gazon et feuilles mortes
- Goudron
- Grains et filtres de café
- Huiles usées
- Jouets en bon état : apportez-les à des organismes à but non lucratif.
- Lampes au mercure (fluorescentes et fluocompactes)
- Litière à chat
- Matelas et sommiers (sac à matelas disponible au bureau Accès Montréal)
- Matériaux de revêtement
- Médicaments : apportez-les à une pharmacie.
- Mélamine
- Métaux ferreux
- Meubles
- Miroirs
- Moules à muffins : apportez-les à l'écocentre.
- Objets composés de plusieurs matières (ou apportez-les à l'écocentre)
- Ordinateurs
- Pailles en plastique
- Panneaux de gypse
- Papier carbone
- Papier ciré
- Papier d'aluminium propre
- Papier photographique
- Papiers et cartons souillés
- Papiers-mouchoirs
- Peintures
- Pesticides et insecticides
- Petits gobelets de lait et de crème
- Plastique bulle
- Plastiques numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7
- Plastiques numéro 6 : ordures ménagères ou apportez-les à l'écocentre LaSalle.
- Pneus d'automobile: apportez-les à un écocentre (vérifiez s'il accepte les pneus sans jantes).
- Pneus de vélo : apportez-les à un écocentre.
- Pneus dont le diamètre global excède 83,82 cm (33 po) : rapportez-les au fournisseur.
- Poches de lait

- Porcelaine et vaisselle  
(ou apportez-les à un centre de réemploi)
- Pots de jardinage
- Pots individuels de yogourt
- Pots individuels de yogourt achetés en paquet de 4 ou plus
- Produits contenant des BPC ou du cyanure : contactez le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au 1-800-561-1616.
- Produits explosifs (ex. : acide picrique), armes à feu, munitions et substances illicites (ex. : drogues) : selon le degré de dangerosité, composez le 911 ou apportez-les au poste de police de votre quartier.
- Rasoirs
- Réservoir d'eau chaude
- Rideaux de douche
- Roches
- Rognures de gazon
- Sable non contaminé
- Sachets de thé et tisane
- Sacs à pain
- Sacs de céréales, craquelins et croustilles
- Sacs d'épicerie en plastique souple
- Sacs Ziploc
- Sciure de bois
- Serviettes hygiéniques
- Solvants
- Styromousse : ordures ménagères ou écocentre LaSalle.
- Téléviseur
- Térébenthine
- Terre contaminée : communiquez avec une entreprise spécialisée en analyse des sols.
- Terre non contaminée
- Textiles (ou apportez-les à un centre de réemploi)
- Toiles de piscine
- Toilettes
- Tourbe
- Tubes de dentifrice
- Ustensiles de cuisine : apportez-les à l'écocentre.
- Ustensiles en plastique
- Vaisselle en carton
- Vélo (pièces de)
- Verres de toutes formes et de toutes couleurs
- Vêtements : apportez-les à un centre de réemploi.

# Lexique en environnement

**Les termes du domaine des matières résiduelles ne vous sont pas familiers? Voici quelques mots à retenir.**

**Biodégradable :** Se dit d'une substance ou d'un produit pouvant se décomposer sous l'action des organismes vivants présents dans l'environnement.

**Biodiversité :** Diversité des espèces vivantes, de leurs caractères génétiques et des écosystèmes.

**Carboneutre :** Qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en posant des actions écologiquement responsables.

**Commerce équitable :** Partenariat commercial pour la mise en marché de produits à partir de principes qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au sud de notre planète.

**Compostable :** Se dit d'une matière fermentescible pouvant biologiquement se décomposer sous l'action de micro-organismes.

**Compostage :** Procédé de digestion biologique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes pour décomposer les matières organiques, en vue d'obtenir un amendement organique riche en humus, que l'on appelle « compost ».

**Consommation responsable :** Mode de consommation de produits et de services qui se fait en prenant en considération ou en satisfaisant des principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

**Couche d'ozone :** Enveloppe de gaz qui recouvre la surface terrestre et qui protège la planète des rayons ultraviolets. La couche d'ozone est altérée par les composés synthétiques d'halocarbures et le dioxyde de carbone.

**Cycle de vie :** Les étapes du cycle de vie d'un produit ou d'un service sont, par exemple, l'extraction et la transformation des matières premières, la fabrication, l'emballage, la distribution, l'utilisation et la fin de vie.

**Développement durable :** Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

**Écoconception :** Approche de la conception de produits ou de procédés caractérisée par l'intégration de considérations environnementales, afin de réduire les atteintes à l'environnement tout au long du cycle de vie de ces produits ou procédés.

**Écologie :** Ensemble des relations et des interactions que les organismes vivants entretiennent avec leur milieu de vie.

**Écoresponsable :** Se dit d'une personne physique ou morale, d'un comportement ou d'une activité qui tient compte de principes de respect à long terme de l'environnement physique, social et économique.

**Élimination :** Mode de gestion des ordures ménagères par enfouissement, incinération ou autre technologie, avec ou sans récupération d'énergie.

**Efficacité énergétique :** Capacité de maximiser un rendement énergétique tout en utilisant un minimum d'énergie.

**Empreinte de carbone :** Somme des émissions de gaz à effet de serre découlant des activités humaines.

**Empreinte écologique :** Estimation de la superficie terrestre nécessaire pour subvenir aux besoins des humains, selon leur mode de vie. L’empreinte écologique permet de mesurer les effets de ces besoins sur l’environnement et sur les ressources naturelles requises pour que les humains se nourrissent, se déplacent, se logent et gèrent leurs déchets.

**Entreprise d’économie sociale :** Entreprise qui est basée sur les principes suivants : autonomie de gestion, gouvernance démocratique, production de biens ou de services destinés aux membres où à la collectivité, distribution limitée ou interdite des excédents.

**Gaz à effet de serre :** Gaz présent dans l’atmosphère, d’origine naturelle ou anthropique, qui absorbe et renvoie les rayons infrarouges en provenance de la surface terrestre. La concentration accrue des gaz à effet de serre dans l’atmosphère contribue au réchauffement climatique.

**Halocarbures :** Ce sont des composés synthétiques créés à partir de chlore, de brome, d’iode ou de fluor. Ils regroupent toutes les substances appauvrissant la couche d’ozone. De plus, ce sont des gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques. On les trouve principalement dans les systèmes de réfrigération et de climatisation, ainsi que dans les systèmes d’extinction d’incendies.

**Matières résiduelles :** Matière ou objet périmé qui peut être valorisé. Aujourd’hui, on considère les matières résiduelles non pas comme des déchets, mais comme des ressources. De ce changement de cap est née l’approche des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.

**Principe des 3RV :** Principe qui consiste à privilégier la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation, dans cet ordre, dans une optique de gestion écologique.

**Récupération :** Premier geste à poser pour mettre en valeur des matières résiduelles. Par exemple, déposer son journal de la veille dans le bac de récupération pour qu’il puisse être recyclé.

**Recyclage :** Utilisation d’une matière résiduelle en remplacement d’une matière nouvelle dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique.

**Réduction à la source :** Action permettant d’éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l’utilisation d’un produit.

**Réemploi (ou réutilisation) :** Utilisation répétée d’un produit ou d’un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

**Valorisable :** Relatif au potentiel de réutilisation d’un résidu, d’un déchet, d’un produit usagé, soit aux fins de production énergétique ou de biodégradation, soit en vue de sa transformation pour la fabrication de nouveaux produits.

**Valorisation :** Transformation d’une matière résiduelle par la mise en valeur de certaines de ses propriétés. Par exemple, les pneus brûlés dans les cimenteries servent à produire de l’énergie.

*Sources : Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Ville de Montréal et Larousse.*

Position logo FSC  
(en noir s.v.p.)



# Suivez-nous!

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville aime communiquer avec vous.

Programmation culturelle et sportive, services offerts, distribution de fleurs, information sur les collectes... tenez-vous au courant de ce qui se passe dans votre quartier!

**Bureau d'arrondissement et bureau Accès Montréal**

555, rue Chabanel Ouest, bureau 600  
Montréal (Québec) H2N 2H8



311



AhuntsicCartier 



photos/ahuntsiccartierville 



ahuntsiccartierville 



ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville 



Abonnez-vous à notre infolettre :  
ville.montreal.qc.ca/ahuntsic-cartierville 